

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Municipalité de Rigaud
33, rue St-Jean-Baptiste Ouest
Rigaud, Québec
J0P 1P0
Tél.: (450) 451-0869

Certificat : **4761182**
Demande d'analyse : NA
Date du rapport: 2026-07-18
Projet client : **Eau potable - Baie Quesnel 85**
Bon de commande : *

Données sur le prélèvement

Échantillon EnvironeX : 9766303	Nom du réseau : Baie Quesnel 85, Rigaud	
Identification client : NA	Réseau MENV / TRE : X2091974	Chlore résiduel libre : NA
Nature : Eau potable	Région Adm. : 16	Chlore résiduel total : NA
Nom du préleveur : Jean-Michel Sauvé	Code lieu prél. : 1	Chloramine : NA
Date de prélèvement: 2026-07-15	État à la réception : Conforme	Résultat pH : NA
Date de réception: 2026-07-16		Température à la réception (°C) : 16.2
Lieu du prélèvement : 92, ch. Baie Quesnel		
Info. supplémentaires : NA		

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Critères	
						Min	Max Laboratoire
Dénombrement coliformes totaux/Escherichia coli	Oui	ENVX-MBIO-07			2026-07-16		QC
Bactéries atypiques			<*>	UFC/100mL			200
Coliformes totaux			>80	UFC/100mL			10
Escherichia coli			0	UFC/100mL			0

Commentaires de l'échantillon <*> Aucun résultat pour les colonies atypiques en raison d'un dénombrement > 80 UFC/100 ml pour les coliformes totaux.

La température de l'échantillon à l'arrivée au laboratoire est supérieure à 12 °C.

Commentaires du certificat : C.C :
Caroline Pelletier : carolinepelletier@ville.rigaud.qc.ca

Approuvé par :

Jean-François Populo,
Microbiologiste, Longueuil



Avertissement

Hors critères

* : Accréditée PALA par le MELCCFP -- ** : Accréditée ISO 17025 par le CCN -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM, MBIO, PC-SA = site QC / ILCE, ILME, PC-EN = site LG

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.
Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.